



# SYNTHÈSE

*Rapport d'orientation budgétaire 2023*

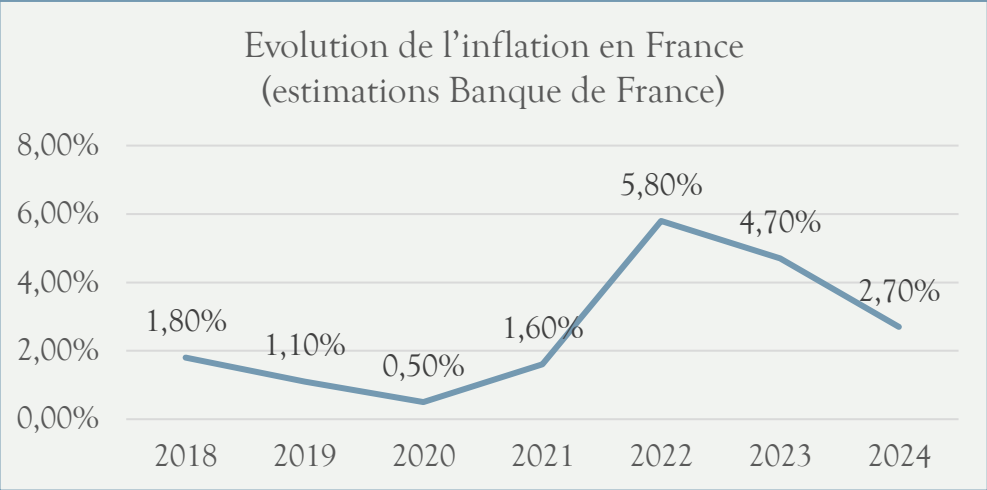
# UNE POUSSEE INFLATIONNISTE QUI COMPLEXIFIE LES EQUILIBRES LOCAUX

Une reprise économique en 2021 qui a entraîné une forte hausse de la demande

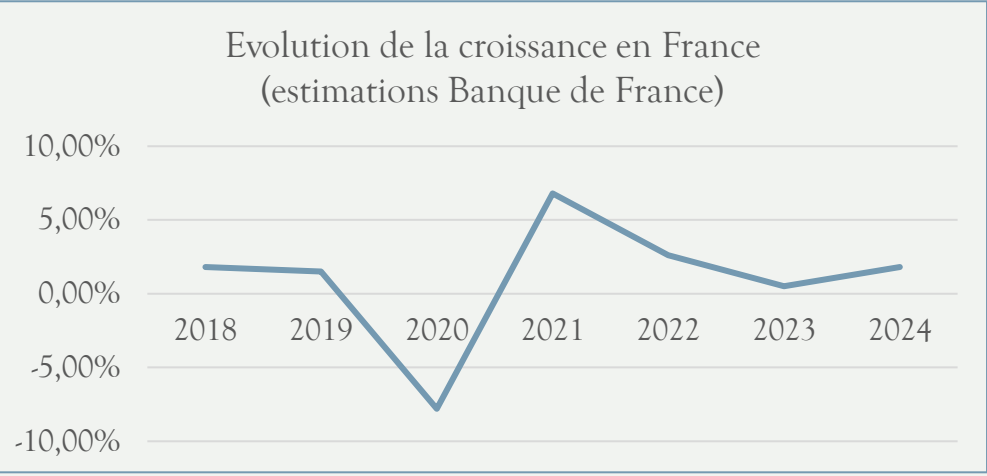
Une politique « Zéro Covid » en Chine qui tend les chaînes de production

Une guerre en Ukraine et les sanctions contre le Russie qui aggravent les incertitudes

## Une poussée inflationniste qui pèse sur les coûts de production et sur les budgets



## Des mesures de soutien qui permettent une croissance soutenue



# L'environnement macro-économique

Une poussée inflationniste qui complexifie les équilibres locaux.

Une poussée inflationniste qui pèse sur les coûts de production et sur les budgets, en moyenne l'inflation au niveau national est de 5,2 % pour l'année 2022 contre 1,6 % en 2021.

Des mesures de soutien ont été mises en place afin de soutenir la croissance estimée à 2,6% en 2022 mais qui s'essouffle en 2023 (+ 0,5 %) pour revenir à un niveau de 2018 en 2024 (+ 1,8 %).

La conjoncture mondiale qui continue de se dégrader et la remontée des taux de la Banque Centrale Européenne dopent la remontée des taux d'intérêt.



# Projet de Loi de Finances 2023

Une nouvelle tentative d'encadrement des finances locales en 2023.

Le rapport de la cour des comptes du 12 juillet 2022 fait le constat d'une situation très favorable de la santé financière des collectivités locales et :

- Légitime le principe de contribution au redressement de la dette publique et préconise un encadrement de la dépense publique fondé sur un autofinancement plancher avec une trajectoire des recettes perçues qui contraindraient la dépense et la fixation d'un plafond d'endettement

Cela se traduit notamment par une obligation de la CAPH de limiter l'augmentation de ses charges de fonctionnement au taux d'inflation - 0,5 % par an chaque année de 2023 à 2027.

Une répercussion sur la politique communautaire en direction des communes membres.



## La bombe à retardement de la réforme des indicateurs financiers

Rôles des indicateurs financiers	Utilisation des indicateurs dans le calcul des dotations
<p><b>Le potentiel Fiscal :</b> C'est un indicateur de richesse fiscale, Il correspond à la somme que produirait les taxes directes de la commune si on appliquait aux baes le taux moyen national d'imposition. Il mesure la capacité qu'à la commune à lever des produits fiscaux sur son territoire.</p> <p><b>Le potentiel Financier</b> correspond au potentiel fiscal majoré de la Dotation Forfaitaire que perçoit la commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)</li><li>- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</li><li>- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)</li><li>- Le Fonds de Péréquation intercommunal et communal (FPIC)</li></ul>
<p><b>L'effort fiscal :</b> Permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la commune, Il correspond au rapport entre les produits d'imposition levés par la commune et le potentiel fiscal.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)</li><li>- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</li><li>- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)</li><li>- Le Fonds de Péréquation intercommunal et communal (FPIC)</li></ul>



## Ce que modifie la loi de finances 2022

Le nouveau calcul des indicateurs financiers prend en compte la disparition de la **taxe d'habitation et son remplacement par le produit de la TH départementale et d'un coefficient de correction.**

**L'ajout des produits issus des droits de mutation à titre onéreux, de la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes, la majoration de la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les installations nucléaires.**

### Les incidences :

Risque de perte d'éligibilité ou de diminution des attributions pour la commune pour :

- La dotation de solidarité communautaire (modification telle que définie au Pacte de Solidarité Communautaire).
- Le FPIC
- La dotation de Solidarité Rurale
  - . Péréquation
  - . Cible (destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions de la DSR),
- La dotation Nationale de Péréquation

Il est prévu une neutralisation des effets de la réforme des indicateurs financiers et une application progressive entre 2023 et 2028 comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coeff de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

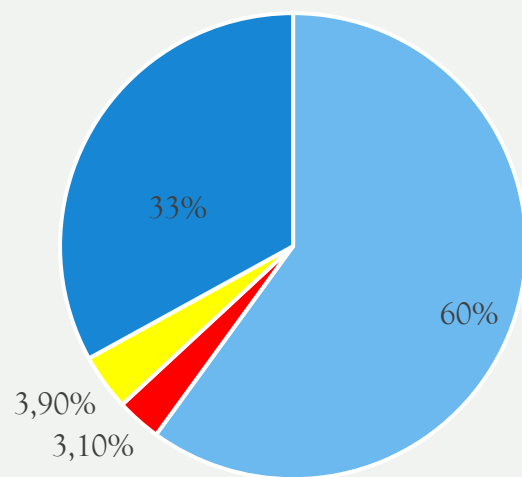


# Situation financière et fiscale de la commune de ROEULX

CA Provisoire 2022

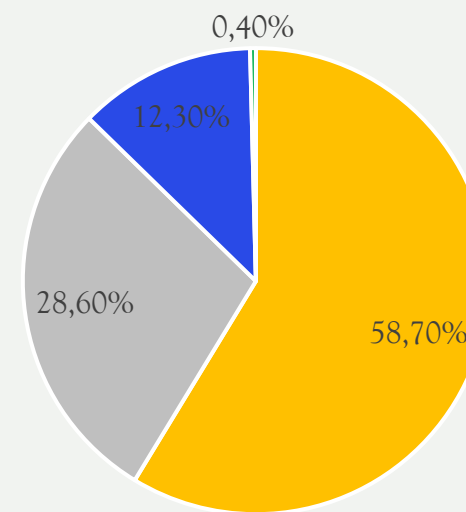
## FONCTIONNEMENT

RECETTES  
2 821 390 €



- Impôts et taxes
- Produits exceptionnels
- Autres recettes
- Dotations et participations

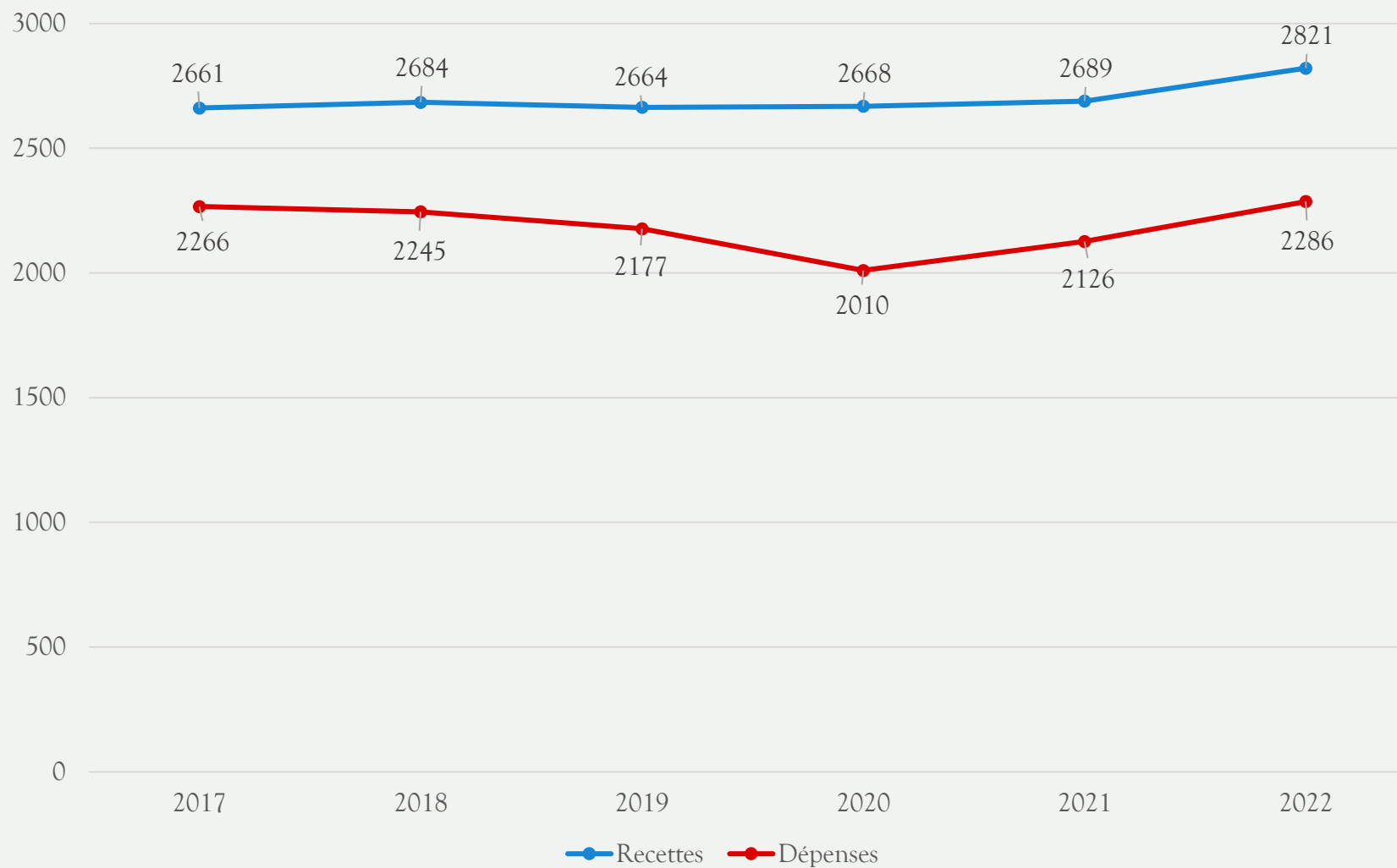
DEPENSES  
2 332 196 €



- Frais de personnel
- Charge à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Annuité de la dette



## Evolution de la section d'exploitation en K€





- Des dotations en baisse impactées par la réforme des indicateurs financiers.
- Revalorisation des bases d'imposition indexées sur le taux de l'inflation annuel
- Revalorisation des différents produits des services de 2% bien inférieur à l'inflation

Recettes

+ 4,9%

Dépenses

+ 7,5 %

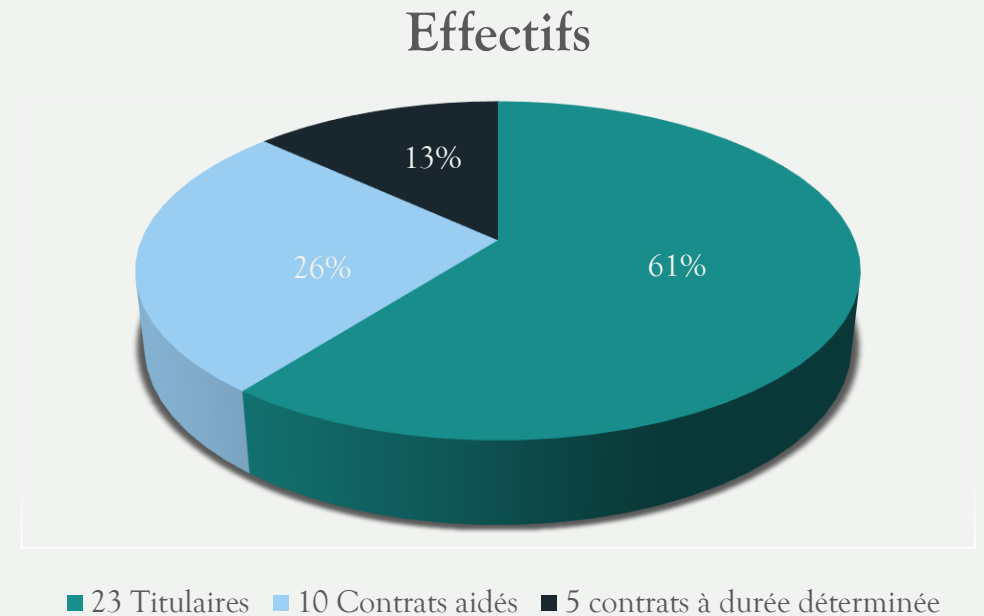
- La hausse du point d'indice (+3,5%)
- Une inflation à un niveau élevé
- Des coûts qui devraient toujours subir les conséquences des difficultés en matière d'approvisionnement



# Focus sur le personnel

- Effectifs : 38 agents en activité
  - 23 titulaires
  - 10 contrats aidés
  - 5 contrats à durée déterminée

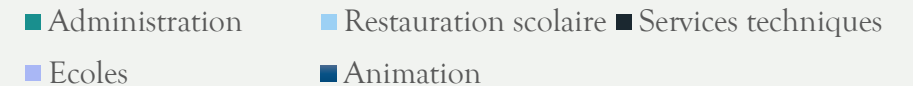
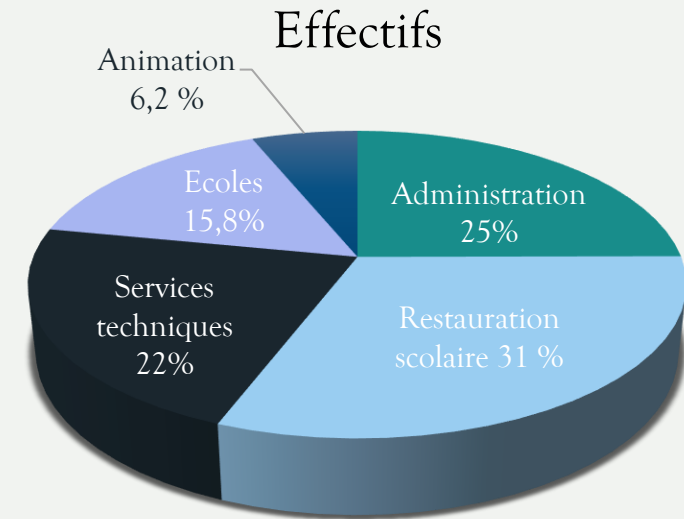
Soit 32,3 équivalents temps plein



# Focus sur le personnel

- Effectifs : 38 agents en activité
  - 23 titulaires
  - 10 contrats aidés
  - 5 contrats à durée déterminée

Soit 32,3 équivalents temps plein



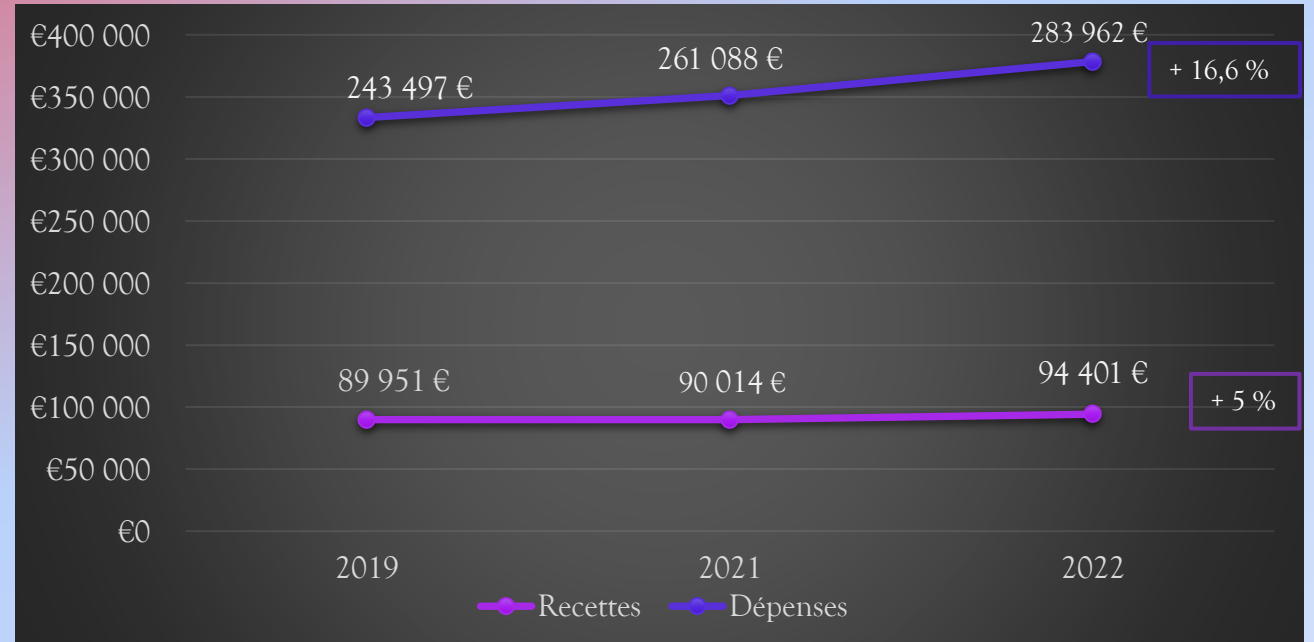
# ENFANCE – JEUNESSE

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023



# COÛTS DES SERVICES ENFANCE ET PETITE ENFANCE

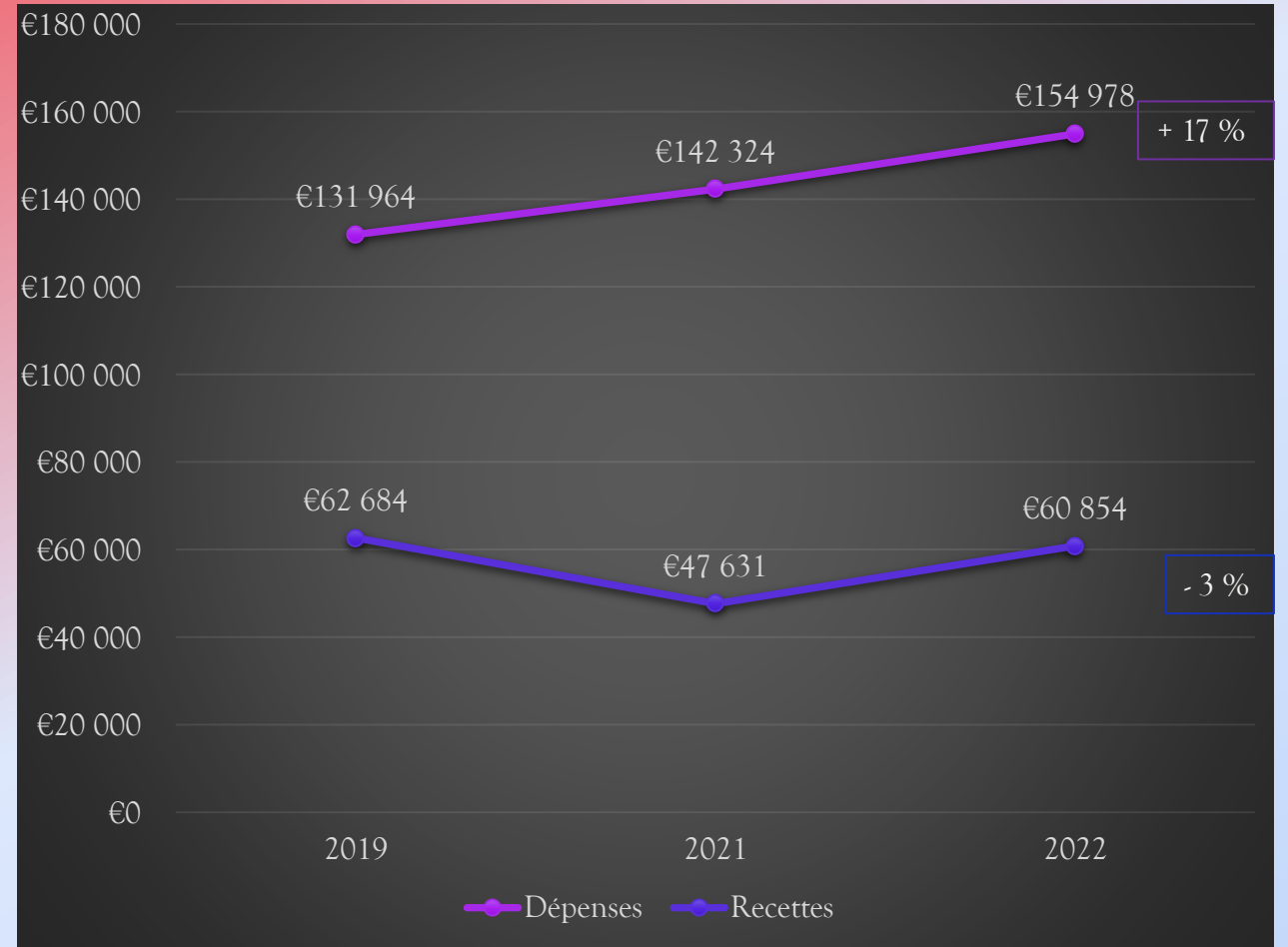
## Restauration scolaire



	2019	2021	2022
Nombre de repas servis	19 864	15 767	17 600
Coût du repas par enfant	7,73 €	10,85 €	10,77 €
Reste à charge	153 548,72 €	171 071,95 €	189 552 €



## ALSH - Garderie - Crèche



	2019	2021	2022
Reste à charge	88 321 €	109 759 €	111 392 €

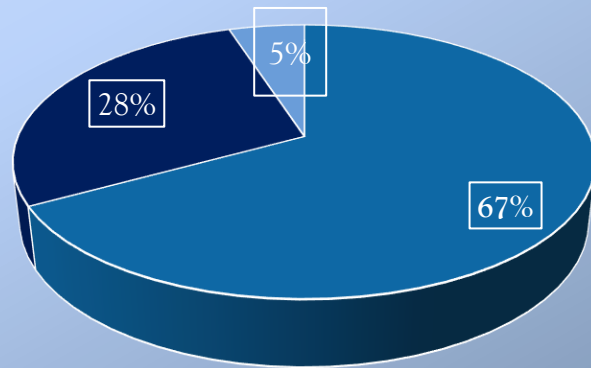


• UN VOLUME D'INVESTISSEMENT QUI DEMEURE ÉLEVÉ



## Le financement de l'investissement 2022/2023

### Financement des dépenses d'équipement 2022

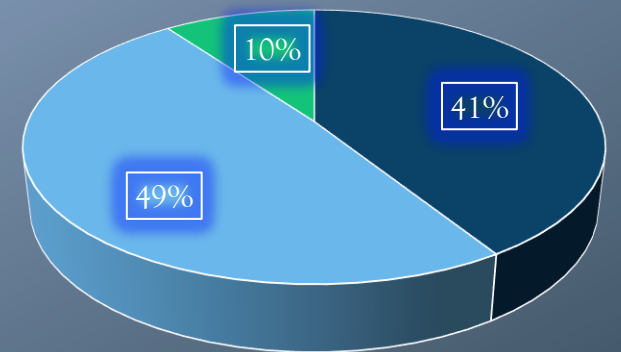


■ Epargne ■ Subventions ■ FCTVA ■

Les dépenses d'équipement sont encore massivement financées sur des ressources issues de la gestion propre de la Commune :

- L'épargne, fruit d'une volonté affirmée de garantir une solvabilité financière,
- Les subventions et les autres ressources propres telles que le FCTVA

### Financement des dépenses d'équipement 2023

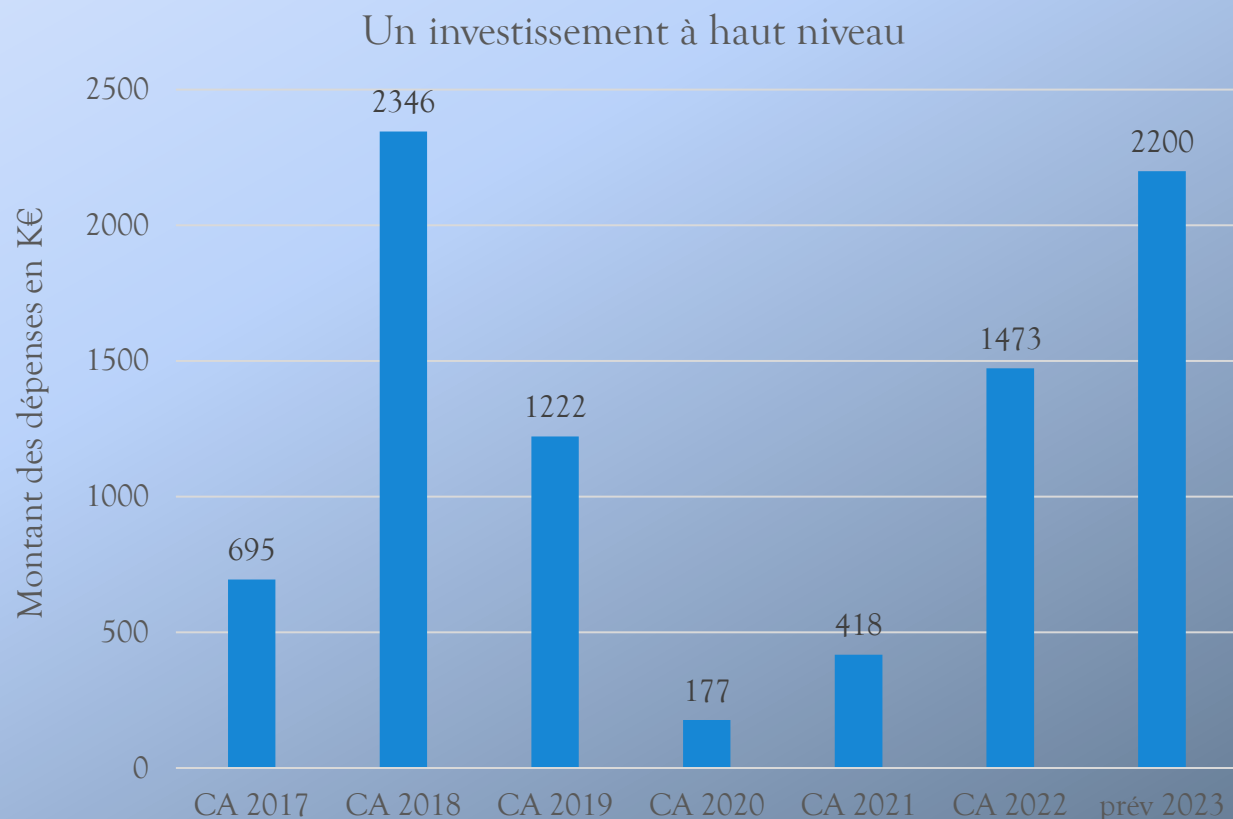


■ Epargne ■ Subventions ■ FCTVA ■





## Un niveau d'autofinancement qui se maintient



Grâce à un autofinancement qui se stabilise, la Commune s'assure d'un niveau d'investissement hors dette d'environ 2200K€.

Ils ont été essentiellement portés depuis 2021 par la réhabilitation de la Salle des Fêtes, les travaux d'économie d'énergie (EP, Bâtiments),

2023 confirme la poursuite de cette dynamique et la recherche axée sur les économies d'énergie et le cadre de vie,

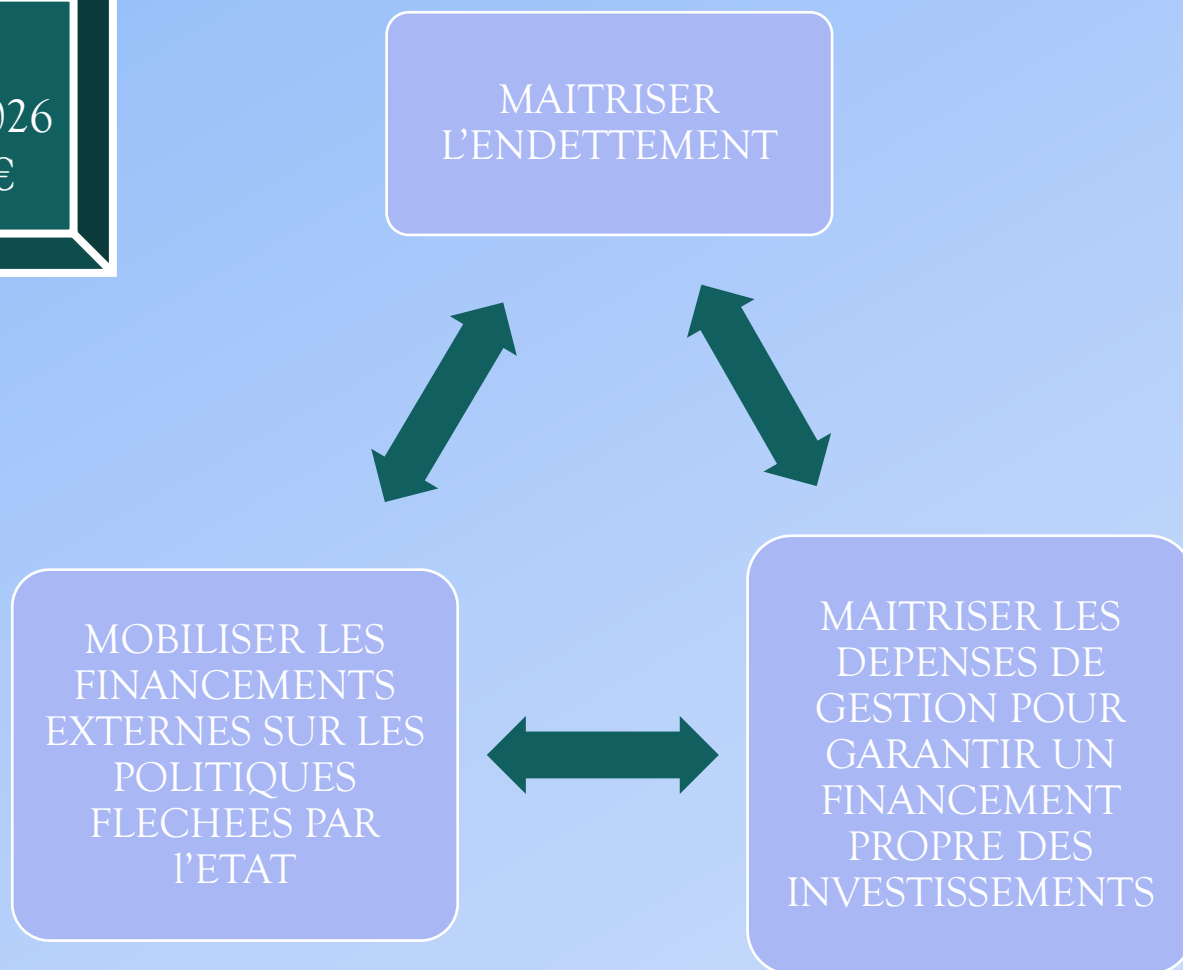
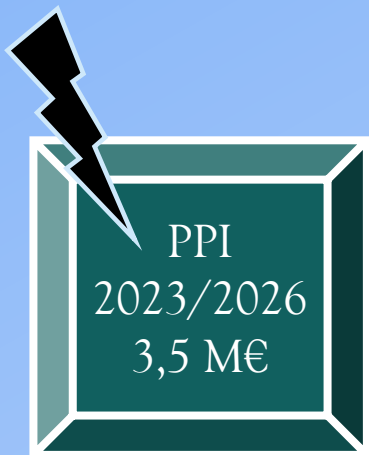


## Etat de la Dette

Stock de la dette :	434 212 €
Emprunt à taux fixe :	1,66 %
Annuité 2023 :	38 820 €
Capacité de désendettement 2022	10 mois



## Quels enjeux et quel cap pour garantir la solvabilité budgétaire de la commune ?



### Un cap pour 2023/2026

- Pas de recours à l'emprunt
- Un taux d'autofinancement > 25% (part de l'équipement financée par l'épargne brute)
- Une épargne de gestion (dépenses-recettes de gestion) qui, grâce à la maîtrise des dépenses courantes avant dépenses exceptionnelles et financières est de 540K€ (moyenne des épargnes de gestion entre 2018 et 2022)
- Une stabilité des taux d'imposition
- Une optimisation des plans de financement

